REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-410 du 17 Novembre 1983 portant nomination d'Elèves Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin au garde de Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complètée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'Ordonnance 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 Novembre 1983,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les Elèves Officiers d'Active des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent, sont nommés au grade de Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er Octobre 1983 :

- Damien Sagbo AWOUNOU
- Placide AYAMOU
- Félicien CLACO.

.../...

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 Novembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre du Commerce chargé de
l'intérim,

Manassé AYAYI.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDN-MF 8 Autres Ministères 20 SGG 4 SPD 2 CAB-MIL/PR 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 DSI/FAP 4 EMG/FAP 4 EM/FDN 4 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DPE-DLC-INSAE 6 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 Intéressés 3 JORPB 1.-